



**CANADA  
QUÉBEC – MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

**ST-LUDGER, LE 12 DÉCEMBRE 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 12 décembre 2017 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 2017-12-356

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 12 décembre 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal du 14 novembre 2017
5. Activités de fonctionnement au 8 décembre 2017 :
  - 5.1 Dépôt
  - 5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13
6. Comptes payés et à payer au 8 décembre 2017 – Adoption
7. Conseil municipal :
  - 7.1 Formation « Le comportement éthique »
  - 7.2 Guide d'accueil et de référence pour les élus municipaux – Distribution
  - 7.3 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement
  - 7.4 Forfaits cellulaires pour le maire et la directrice générale
8. Administration :
  - 8.1 Fermeture bureau – Période des Fêtes
  - 8.2 Règlement de taxation – Avis de motion et dépôt du projet de règlement
  - 8.3 Assurances de la Municipalité – Renouvellement 2018
  - 8.4 Déclaration des intérêts pécuniaires
  - 8.5 Code d'éthique et de déontologie des élus – Registre des déclarations
  - 8.6 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – Registre des déclarations
  - 8.7 Québec municipal – Adhésion 2018
  - 8.8 Inventaire des sites vacants et évaluation de l'impact sur les états financiers
  - 8.9 Programme de compensation de taxes des terres publiques
  - 8.10 Colloque Défi 2025
9. Voirie :
  - 9.1 Carburants 2018 – Étude des soumissions et décision

- 9.2 Hiver 2017-2018 – Déneigement trottoir pont / escaliers
- 9.3 Journalier/opérateur en déneigement :
  - 9.3.1 Remboursement pour achat de bottes
  - 9.3.2 Demande salariale
- 10. Eau potable – Demande salariale
- 11. Eaux usées
- 12. Service incendie – Programme officier non urbain
- 13. Matières résiduelles :
  - 13.1 Collecte supplémentaire des déchets
  - 13.2 Gestion des plastiques agricoles
  - 13.3 SLM Récupération métaux & rebuts – Renouvellement de l'entente
- 14. IBE :
  - 14.1 Sommaire des permis et certificats
  - 14.2 Rapport annuel
- 15. Fonds conjoncturel de développement (FCD) – Confection d'un four à pain
- 16. OTJ :
  - 16.1 Conciergerie
  - 16.2 Patinoire– Surveillance et entretien
  - 16.3 Ambulance Marlow - Défibillateur
- 17. Demandes d'aide financière :
  - 17.1 Chevaliers de Colomb – Souper annuel du 20 janvier 2018
  - 17.2 Club des Voisins de St-Ludger
  - 17.3 Club Optimiste de St-Ludger – Noël des enfants
  - 17.4 Centre Caroline Roy – Préparatifs pour Noël 2017
  - 17.5 Lac en Fête Mégantic
  - 17.6 Corps de cadets 1937 Lac-Mégantic
  - 17.7 Comité intergénération de la MRC du Granit – Semaine de l'intergénération
- 18. Demande d'appui – Charte de la bienveillance des personnes âgées de l'Estrie
- 19. CPTAQ – Demande d'aliénation et lotissement – Lot 4 606 328
- 20. Varia
- 21. Dépôt de documents pour information
- 22. Répertoire du courrier reçu au 8 décembre 2017
- 23. Période de questions de l'assistance.
- 24. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Monsieur Donald Lapierre informe le Conseil municipal qu'une conduite d'eau potable située sur la rue Bégin (près du 428, rue Bégin) gèle depuis 3 printemps. Il n'avait jamais eu cette problématique avant les travaux effectués par la municipalité dans cette section de rue il y a quelques années. Il demande donc à la Municipalité de procéder à des travaux au printemps prochain afin de remédier à cette problématique. Il propose certaines alternatives.

De plus, 2 bornes-fontaines sur son réseau demanderaient réparation. Considérant qu'elles sont utilisées plus souvent par la municipalité (service incendie) que par lui, il juge qu'il revient à la municipalité de procéder à leur réparation.

Il informe le Conseil municipal qu'il désire vendre son réseau d'aqueduc. Pour ce faire, il demande à la Municipalité de vérifier les procédures à suivre pour procéder à la vente.

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2017**

#### **Résolution 2017-12-357**

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## 5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 8 DÉCEMBRE 2017 :

### 5.1 Dépôt

Les activités de fonctionnement au 8 décembre 2017 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

### 5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13

La directrice générale informe les membres du conseil que les virements de crédits budgétaires ci-après ont été effectués conformément au règlement 2007-13 :

#### Virements de crédits effectués au 30 novembre 2017

N° de poste	Description	en moins	en plus
<b>Administration générale autres</b>			
02-130-00-413	Comptabilité et vérification	766.00 \$ -	
02-130-00-250	Santé sécurité au travail		25.00 \$ +
02-130-00-331	Téléphone		216.00 \$ +
02-130-00-454	Inscription session de formation		460.00 \$ +
02-130-00-670	Fourniture de bureau, imprimés et livres		65.00 \$ +
<b>Greffe</b>			
02-140-00-670	Fournitures de bureau - bulletin de vote	215.40 \$ -	
02-140-00-200	Cotisation de l'employeur		215.40 \$ +
<b>Service incendie</b>			
02-220-00-516	Location -machineries incendie	15.72 \$ -	
02-220-00-494	Association service incendie		2.72 \$ +
02-220-00-525	Entretien et réparation - matériel		13.00 \$ +
<b>Voirie municipale</b>			
02-320-00-522	Entretien - réparation - garage	530.30 \$ -	
02-330-00-640	Pièces et accessoires - voirie hiver	512.00 \$ -	
02-320-00-526	Entretien - réparation - matériel		59.50 \$ +
02-320-00-640	Pièces et accessoires - voirie été		300.25 \$ +
02-320-12-526	Ent. Et rép. - inter 2003		81.71 \$ +
02-320-15-526	Ent. Et rép. - inter 2013		88.84 \$ +
02-330-00-200	Cotisations de l'employeur		100.00 \$ +
02-330-00-250	Csst		25.00 \$ +
02-330-00-515	Location - matériel et véhicules		239.00 \$ +
02-330-15-526	Ent.et rép. - inter 2013		148.00 \$ +
<b>Eau potable</b>			
02-413-00-526	Entretien et réparation - équipements	56.00 \$ -	
02-413-00-640	Pièces et accessoires - aqueduc		56.00 \$ +
<b>Matières résiduelles</b>			
02-451-00-725	Achats de basc à ordures	2 026.00 \$ -	
02-451-21-446	Coût enfouissement		1 650.00 \$ +
02-451-23-446	Coût traitement - matières organiques		376.00 \$ +
<b>OTJ</b>			
02-701-00-421	Assurances - bâtiment/équipement OTJ	570.00 \$ -	
02-701-00-522	Entretien et réparation - Bâtiments OTJ		570.00 \$ +
<b>Bibliothèque</b>			
02-702-30-335	Bibliothèque - accès réseau internet	76.00 \$ -	
02-702-30-950	Bibliothèque municipale - fonctionnement		76.00 \$ +

## 6. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 8 DÉCEMBRE 2017 – ADOPTION

### Résolution 2017-12-358

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 61 668.33 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

### SALAIRES NETS PAYÉS POUR NOVEMBRE 2017

Élus municipaux	2 321.04 \$
Employés municipaux	16 916.86 \$
Pompiers volontaires	3 479.61 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	5 554.48 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	2 119.64 \$
CSST	474.37 \$
RVER (Part employé)	366.52 \$
<b>TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : NOVEMBRE 2017</b>	<b>31 232.52 \$</b>

### CHÈQUES ÉMIS NOVEMBRE 2017

COMBEQ INC	431.16 \$
Garage A. Therrien Inc	346.99 \$
GESTION FÉRIA INC.	95.66 \$
Hydro-Québec	272.18 \$
JACQUELIN VEILLEUX	25.00 \$
JEVI CPS - Estrie	100.00 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	715.14 \$
Maheu & Maheu	612.72 \$
SADC région de Mégantic	100.00 \$
Société Canadienne des postes	293.19 \$
TECHNO PIEUX BEAUCE	2 782.40 \$
Vincent Morin	1 783.33 \$
<b>TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : NOVEMBRE 2017</b>	<b>7 557.77 \$</b>

### COMPTES À PAYER NOVEMBRE 2017

A.D.M.Q.	600.17 \$
André Paré	214.06 \$
Association des chefs en sécurité	293.19 \$
Auto Quirion & Drouin Inc	537.31 \$
BENOIT BASTIEN	203.80 \$
Bureautique Guy Drouin Inc	848.41 \$
Canada Post Corporation	313.35 \$
Carmel Dumas	11.49 \$
Denis Plante Service	98.63 \$
ÉNERGIES SONIC INC.	327.09 \$
Englobe Corp.	6 207.50 \$
ENVIRONEX	240.30 \$
Équipement de bureau Demers Inc	57.03 \$
Fernand Dufresne Inc.	463.16 \$
Gaétan Bellegarde	50.00 \$
Gilles Fluet	50.00 \$

J.L.R. Gagnon Inc.	1 903.99 \$
Jean Théberge	182.34 \$
LA COOP ALLIANCE	27.57 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	595.16 \$
Les Éditions Juridiques FD	120.78 \$
Les Équipements Lapierre Inc	65.97 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	624.60 \$
Les Pneus Beaucerons Inc	(34.49 \$)
LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL	319.97 \$
M.R.C. Du Granit	54.00 \$
Maurice Audet	50.00 \$
Municipalité du Lac-Drolet	150.00 \$
NORTRAX QUÉBEC INC.	413.45 \$
Philippe Mercier Inc	269.04 \$
RABAIS CAMPUS	128.59 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	806.59 \$
Soc. Assurance Automobile Québec	599.70 \$
THIBAULT & ASSOCIÉS	482.17 \$
ULTRAMAR CST CANADA CO.	2 466.88 \$
Valoris	2 914.33 \$
Visa Desjardins	221.91 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER : NOVEMBRE 2017	22 878.04 \$
<u>TOTAL DES COMPTES : NOVEMBRE 2017</u>	<u>61 668.33 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**7. CONSEIL MUNICIPAL :**

**7.1 Formation « Le comportement éthique »**

Résolution 2017-12-359

ATTENDU que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) offre la formation « Le comportement éthique » à Frontenac le 3 mars prochain au coût unitaire de 245,00 \$, taxes en sus ;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* prévoit que tout membre d'un conseil d'une municipalité qui n'a pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une telle formation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
 APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
 ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le maire Bernard Therrien et les conseillers Thérèse Lachance et Gorderic Purcell soient inscrits à la formation « Le comportement éthique » donnée par la FQM ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-110-00-454 *Inscription session de formation* et 02-110-00-310 *Frais de déplacement représentation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**7.2 Guide d'accueil et de référence pour les élus municipaux – Distribution**

Distribution du Guide d'accueil et de référence pour les élus municipaux, édition octobre 2017.

### **7.3 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement**

#### **Avis de motion 2017-148**

Le conseiller Bernard Rodrigue donne avis de motion qu'à une séance sub-séquente du conseil sera présenté pour adoption un règlement relatif au *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*, énonçant les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les membres du conseil, pour être adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues aux articles 10 et 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), copie d'un projet de Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est jointe en annexe du présent avis.

### **7.4 Forfaits cellulaires pour le maire et la directrice générale**

#### **Résolution 2017-12-360**

ATTENDU que le Service d'achat municipal (SAM) permet aux acheteurs et aux responsables des approvisionnements de toutes les municipalités et MRC du Québec, qu'elles soient membres ou non membres de la FQM, de se procurer une multitude de produits et services de qualité à un prix des plus avantageux ;

ATTENDU que Bell Mobilité et Solutia Télécom, par l'entremise d'une entente avec le SAM, offre un forfait exclusif pour répondre aux besoins en téléphonie mobile des municipalités du Québec ;

ATTENDU que cette entente très avantageuse permet aux municipalités de réaliser des économies de près de 40 % sur leurs services mobiles ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à faire les démarches auprès de Bell Mobilité par l'entremise du distributeur Solutia Télécom, pour l'achat d'un contrat de 36 mois avec le forfait Voix au coût mensuel de 16.50 \$, taxes en sus, et le forfait Voix sans contrat au coût mensuel de 14.44 \$, taxes en sus, ce forfait comprenant :

- Appels illimités partout au pays en tout temps
- Messages texte, photo et vidéo illimités partout au pays
- Afficheur, Centre de messages
- Conférence téléphonique, renvoi d'appel et appel en attente

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-331 – *Téléphone*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **8. ADMINISTRATION :**

### **8.1 Fermeture bureau – Période des Fêtes**

Le bureau municipal sera fermé du 22 décembre 2017, midi, au 7 janvier 2018 inclusivement.

## **8.2 Règlement de taxation – Avis de motion et dépôt du projet de règlement**

### Avis de motion 2017-149

La conseillère Thérèse Lachance donne avis de motion de la présentation d'un règlement stipulant les taux de taxation pour le budget municipal 2018 et devant être adopté lors d'une session ultérieure.

Le projet de ce règlement est présenté aux membres du Conseil municipal.

## **8.3 Assurances de la Municipalité – Renouvellement 2018**

### Résolution 2017-12-361

ATTENDU que le contrat des assurances de la Municipalité vient à échéance le 14 décembre et qu'il y a obligation de les renouveler ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QUE le Conseil renouvelle le contrat d'assurance de la Municipalité au montant de 47 543,62 \$, taxes incluses, auprès d'Essor Assurances-Placements-Conseils Inc, ainsi que l'assurance des pompiers volontaires devant être payée directement à la SSQ Groupe financier au montant de 865,46 \$, taxes incluses, et autorise le paiement des frais d'honoraires du courtier Alain Laviolette au coût de 850,00 \$, non taxable;

QUE, pour procéder au paiement, il y a lieu d'effectuer les virements de crédits suivants :

N° de poste	Modification budgétaire	
	moins	plus
<b>Dossier Assurances</b>		
<b>Conseil municipal</b>		
02 110 00 422		Assurances - couverture Umbrella 105.70 +
02 110 00 131	105.70 -	Législation Rémunération - Maire/Conseillers
<b>Gestion financière et administrative</b>		
02 130 00 420		Assurances - administration générale 369.49 +
02 130 00 413	369.49 -	Comptabilité et vérification
<b>Autres</b>		
02 190 00 420		Assurances - adm gén - bâtiment/équipts 197.17 +
02 190 00 959	197.17 -	Subventions aux organismes sans but lucratif
<b>Protection contre les incendies</b>		
02 220 00 421		Assurances - bâtiment / équipements 84.33 +
02 220 00 424		Assurances - véhicules 41.32 +
02 220 00 429	84.54 -	Assurances - accidents, décès
02 220 00 516	41.11 -	Location - Machineries : Incendie
<b>Voirie municipale</b>		
02 320 00 421		Assurances - bâtiment / équipements 83.48 +
02 320 00 424		Assurances - véhicules 38.23 +
02 320 00 632	121.71 -	Progane - Garage
<b>Enlèvement de la neige</b>		
02 330 00 421		Assurances - bâtiment / équipements 50.02 +
02 330 00 526	50.02 -	Entretien et réparation - matériel
<b>Traitement des eaux usées</b>		
02 414 00 421		Assurances 261.02 +
02 414 00 521	261.02 -	Entretien et réparation - travaux de génie
<b>Activités culturelles</b>		
02 701 00 421		Assurances - bâtiments, équipts OTJ 163.12 +

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **8.4 Déclaration des intérêts pécuniaires**

Les membres suivants du Conseil municipal déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires : Bernard Therrien, Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

#### **8.5 Code d'éthique et de déontologie des élus – Registre des déclarations**

##### Résolution 2017-12-362

ATTENDU que l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* stipule que la directrice générale doit déposer un extrait du registre public des déclarations des élus municipaux lors de la dernière séance ordinaire de décembre ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

DE prendre acte du dépôt par la directrice générale du registre public des déclarations des élus municipaux lequel ne contient aucune déclaration depuis l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **8.6 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – Registre des déclarations**

##### Résolution 2017-12-363

ATTENDU que l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* stipule que la directrice générale doit déposer un extrait du registre public des déclarations des employés municipaux lors de la dernière séance ordinaire de décembre ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

DE prendre acte du dépôt par la directrice générale du registre public des déclarations des employés municipaux lequel ne contient aucune déclaration depuis l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **8.7 Québec municipal – Adhésion 2018**

##### Résolution 2017-12-364

ATTENDU l'intérêt de ce site d'informations municipales et le nombre d'informations municipales que l'on y trouve;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE l'adhésion au portail "Québec Municipal" soit renouvelée pour 2018 au coût de 280,00 \$, taxes en sus.

QUE le coût de l'adhésion soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-494 – *Cotisations versées à ass. et abonnements*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.8 Inventaire des sites vacants et évaluation de l'impact sur les états financiers**

#### Résolution 2017-12-365

ATTENDU que depuis 2015, les organismes municipaux doivent appliquer les nouvelles normes comptables du chapitre *SP 3260 – Passif au titre des sites contaminés* du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public;

ATTENDU que cette norme vise les sites appartenant à la Municipalité qui ne font pas l'objet d'un usage productif;

ATTENDU que la Municipalité a procédé à un inventaire des sites vacants et qu'une évaluation de chacun des lots a été faite afin de déterminer s'il y avait un potentiel de contamination ou non;

ATTENDU que le lot 4 190 648 (ancien dépotoir fermé autour de 1972) a ressorti de l'inventaire comme étant un lot potentiellement contaminé;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger informe Blanchette Vachon qu'elle n'a pas l'intention de procéder à la décontamination du lot 4 190 648, car il ne s'agit pas d'un lot destiné à la revente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.9 Programme de compensation de taxes des terres publiques**

#### Résolution 2017-12-366

CONSIDÉRANT que le montant que la Municipalité de Saint-Ludger reçoit relativement au programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques a peu ou pas changé depuis 2006;

CONSIDÉRANT que depuis le début du programme, le calcul de la norme de valeur régionale (étape 1) est basé selon les données du sommaire du rôle d'évaluation 2006;

CONSIDÉRANT que le calcul du taux global de taxation uniformisé de la Municipalité (étape 2) est basé selon le rapport financier 2004;

CONSIDÉRANT que le calcul de la valeur des terres publiques de la Municipalité (étape 3) est obtenu selon la superficie des terres publiques en date du 1<sup>er</sup> mars 2006, alors que la superficie des terres publiques a changé;

CONSIDÉRANT que la donnée de base de calcul pour la population (étape 4) est en date du 1<sup>er</sup> janvier 2006;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

DE DEMANDER à monsieur Martin Coiteux, Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de mettre à jour les bases de calcul, dans le cadre du Programme de compensation tenant lieu des taxes des terres publiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la FQM, au député provincial monsieur Paul Busque ainsi qu'à toutes les municipalités de la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.10 Colloque Défi 2025**

La directrice générale fait un résumé du colloque auquel elle a participé en présence des conseillers Bernard Rodrigue et Goderic Purcell.

#### **Résolution 2017-12-367**

ATTENDU que le 25 novembre dernier avait lieu à l'OTJ de Saint-Ludger le colloque sur l'économie et l'emploi organisé par le Comité Défi 2025 au sein duquel la Société d'aide au développement de la collectivité de la région de Mégantic (SADC) est engagée ;

ATTENDU que ce colloque était dédié aux enjeux économiques et de l'emploi de la MRC du Granit et rassemblait une centaine d'acteurs des milieux des affaires, politiques et sociaux pour discuter et décider de façon concertée des actions à entreprendre pour assurer le développement et augmenter la population de la région ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ludger était fière d'accueillir ce colloque sur son territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la location pour l'utilisation de la grande salle de l'OTJ et de la cuisine ne soit pas facturée à la SADC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **9. VOIRIE :**

### **9.1 Carburants 2018 – Étude des soumissions et décision**

#### **Résolution 2017-12-368**

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture des carburants pour l'année 2018 a été lancé conformément à la résolution n° 2017-11-339 ;

ATTENDU que deux soumissions sur cinq soumissionnaires invités ont été reçues pour le diesel routier et l'huile de chauffage :

<input checked="" type="checkbox"/>	Les Pétroles R Turmel	- 0.0200 \$ & - 0.0070 \$
<input checked="" type="checkbox"/>	Sonic	- 0.0199 \$ & - 0.0123 \$

CONSIDÉRANT que les deux cotations reçues s'avèrent conformes, ont été collationnées et qu'une copie du document comparatif a été remise à chaque conseiller pour étude ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QUE le contrat d'approvisionnement de la Municipalité de Saint-Ludger pour l'année 2018 en diesel routier LS et huile à chauffage soit accordé à

Énergies Sonic Inc. aux prix OBG (Oil Buyer's Guide) – 0.0199 cent le litre (diesel routier) et - 0.0123 cent le litre (huile chauffage), taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **9.2 Hiver 2017-2018 – Déneigement trottoir pont / escaliers**

### **Résolution 2017-12-369**

ATTENDU l'offre d'emploi paru à 2 reprises sur l'Infolettre (n° 155 + n° 156) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE le contrat de déneigement des escaliers/trottoir pont soit accordé à monsieur Réjean Hallé pour l'hiver 2017-2018 au taux horaire de 12,00 \$ ;

QUE monsieur Hallé devra fournir l'équipement nécessaire pour exécuter les travaux de déneigement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **9.3 Journalier/opérateur en déneigement :**

### **9.3.1 Remboursement pour achat de bottes**

#### **Résolution 2017-12-370**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QU'un chèque de 200,00 \$ soit fait à l'ordre de Pascal Dulac en remboursement de l'achat d'une paire de bottes Kodiak à cap d'acier ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-640 *Pièces et accessoires – petits outils*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **9.3.2 Demande salariale**

#### **Résolution 2017-12-371**

ATTENDU que monsieur Pascal Dulac s'est adressé à la Municipalité en vue d'obtenir une augmentation salariale afin que ses connaissances soient reconnues et rémunérées ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal accorde à monsieur Pascal Dulac une augmentation salariale de 2.50 \$ / heure effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **10. EAU POTABLE – DEMANDE SALARIALE**

### **Résolution 2017-12-372**

ATTENDU que monsieur Jean Théberge, opérateur en eau potable, a adressé une demande aux municipalités utilisatrices de ses services, suite à l'embauche de monsieur Francis Montplaisir, opérateur adjoint en eau potable, afin de rece-

voir un réajustement salarial compte tenu de ses tâches et ses années d'expérience ;

ATTENDU que monsieur Théberge demandait à ce que cette hausse soit ajustée à l'indexation prévue au contrat de travail si elle était donnée seulement en 2018 ;  
CONSIDÉRANT que les réflexions faites par les différents conseils municipaux des 7 municipalités ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le réajustement salarial demandé par monsieur Jean Théberge soit accordé mais non indexé en 2018 tel que présenté par la directrice générale ;

QUE ce réajustement salarial entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **11. EAUX USÉES**

Aucun dossier.

## **12. SERVICE INCENDIE – PROGRAMME OFFICIER NON URBAIN**

### Résolution 2017-12-373

ATTENDU que la Municipalité a déposé une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique ;

ATTENDU qu'Accès Compétences CSRS organise une formation de 90 heures d'Officier non urbain à St-Côme-Linière dont le début est prévu en février 2018 ;

ATTENDU que le pompier volontaire Jérémie Maheux souhaite suivre cette formation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER Jérémie Maheux, pompier volontaire, à suivre la formation d'Officier non urbain donnée par Accès Compétences CSRS à St-Côme-Linière dont le début de la formation est prévu en février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **13. MATIÈRES RÉSIDUELLES :**

### **13.1 Collecte supplémentaire des déchets**

#### Résolution 2017-12-374

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger demande à Sanitaire Denis Fortier de débiter la collecte des déchets (bacs noirs) à 2 fois par mois en mai seulement et, dans l'éventualité où une seule collecte serait prévue en octobre, la Municipalité demande d'ajouter une collecte additionnelle afin que la col-

lecte des déchets à 1 fois par mois tombe au même moment que la collecte des putrescibles à 1 fois par mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **13.2 Gestion des plastiques agricoles**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

### **13.3 SLM Récupération métaux & rebuts – Renouvellement de l'entente**

#### **Résolution 2017-12-375**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a conclu une entente avec Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc. (SLM) concernant un service de tri pour les matériaux secs et que le tonnage alloué soit à 2 tonnes ;

ATTENDU que cette entente se termine le 31 décembre 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger avise Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc. (SLM) qu'elle désire renouveler l'entente actuellement en vigueur dont le tonnage alloué est à 2 tonnes ;

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Ludger, l'entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-Ludger et Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc. (SLM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **14. IBE :**

### **14.1 Sommaire des permis et certificats**

Dépôt du Sommaire des permis et certificats au 5 décembre 2017. Celui-ci indique un grand total de 4 499 354 \$ de travaux pour l'année 2017.

### **14.2 Rapport annuel**

L'inspecteur en bâtiment et en environnement fait un compte rendu des dossiers en cours et des projets pour 2018. Certains dossiers seront discutés lors de la prochaine réunion de travail du Conseil municipal.

## **15. FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT (FCD) – CONFECTION D'UN FOUR À PAIN**

#### **Résolution 2017-12-376**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a déposé une demande d'aide financière au Fonds conjoncturel

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 1100 du Comité du 125<sup>e</sup> de Saint-Ludger la formation et la fourniture nécessaire à la confection d'un four à pain pour un coût total de 2 497.51 \$ ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-46-522 *Fonds conjoncturel de développement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**16. OTJ :**

**16.1 Conciergerie**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

**16.2 Patinoire – Surveillance et entretien**

**Résolution 2017-12-377**

ATTENDU qu'une offre d'emploi a paru à 2 reprises sur l'Infolettre (n° 151 + n° 152) et qu'une seule candidature a été reçue ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QUE le contrat de surveillance et entretien de la patinoire soit accordé à Christian Morin selon les modalités contenues au contrat de travail ;

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'exécution de cette résolution ;

Que ce contrat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-00-490 *Contrat patinoire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**16.3 Ambulance Marlow - Défibrillateur**

**Résolution 2017-12-378**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger s'adresse à Ambulance Marlow afin d'obtenir, gratuitement, un défibrillateur externe automatique (DEA) qui sera installé dans la grande salle de l'OTJ de Saint-Ludger ;

QU'Ambulance Marlow assumera également les dépenses reliées à son entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**17. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :**

**17.1 Chevalier de Colomb – Souper annuel du 20 janvier 2018**

**Le conseiller Roger Nadeau se retire de la discussion et de la décision.**

**Résolution 2017-12-379**

ATTENDU que le souper des Fêtes des Chevaliers de Colomb de Saint-Ludger aura lieu le 20 janvier 2018 auquel des représentants de tous les organismes sans but lucratif de la paroisse et leurs bénévoles sont invités ;

ATTENDU que le club des Chevaliers de Colomb s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir une commandite pour cette soirée ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger accorde la location de la grande salle et de la cuisine sans frais au club des Chevaliers de Colomb pour leur souper annuel du 20 janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **17.2 Club des Voisins de St-Ludger**

#### **Résolution 2017-12-380**

ATTENDU que le Club des Voisins de St-Ludger Inc s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir un appui financier ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QU'un montant de 100,00 \$ soit accordé au Club des Voisins de St-Ludger Inc en appui financier pour l'année 2018 ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 – *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **17.3 Club Optimiste de St-Ludger – Noël des enfants**

#### **Résolution 2017-12-381**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QU'un chèque au montant de 400,00 \$ soit émis à l'ordre du Club Optimiste de St-Ludger avec la mention "Noël des enfants 2017" ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 – *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **17.4 Centre Caroline Roy – Préparatifs pour Noël 2017**

#### **Résolution 2017-12-382**

ATTENDU que le Centre Caroline Roy organise présentement les préparatifs pour le Noël 2017 de leurs résidents et s'adresse à la municipalité afin d'obtenir une aide financière pour permettre de réaliser ce Noël inoubliable ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **17.5 Lac en Fête Mégantic**

#### **Résolution 2017-12-383**

ATTENDU que l'organisation du Lac en Fête, région de Mégantic, s'adresse à la municipalité afin d'obtenir une aide financière afin d'assurer la viabilité de l'événement ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **17.6 Corps de cadets 1937 Lac-Mégantic**

#### **Résolution 2017-12-384**

ATTENDU que le Corps des cadets 1937 Lac-Mégantic s'adresse à la municipalité de Saint-Ludger afin d'obtenir une aide financière qui aiderait à fournir plus grand nombre d'activités de qualité ;

CONSIDÉRANT qu'un enfant provenant de Saint-Ludger y est inscrit ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QU'un chèque de 35,00 \$ soit versé au Corps de Cadets 1937 Lac-Mégantic en soutien financier pour l'année 2017-2018 ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 – *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **17.7 Comité intergénération de la MRC du Granit – Semaine de l'intergénération**

#### **Résolution 2017-12-385**

ATTENDU que, du 5 au 11 février 2018, se tiendra la 11<sup>e</sup> édition de la Semaine de l'Intergénération sur notre territoire ;

ATTENDU que le comité Intergénération de la MRC du Granit s'adresse à la municipalité afin d'obtenir une aide financière afin de réunir les sommes nécessaires à la réalisation de cette 11<sup>e</sup> édition ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**18. DEMANDE D'APPUI – CHARTE DE LA BIENTRAITANCE DES PERSONNES AÎNÉES DE L'ESTRIE**

Résolution 2017-12-386

ATTENDU que la maltraitance des personnes âgées engendre des conséquences très importantes qui détériorent significativement leur qualité de vie ;

ATTENDU que les personnes qui œuvrent auprès des personnes âgées ou qui les côtoient doivent déployer tous les efforts possibles pour mettre fin à la maltraitance et favoriser leur bienveillance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger adhère à la charte de la bienveillance envers les personnes âgées de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**19. CPTAQ – DEMANDE D'ALIÉNATION ET LOTISSEMENT – LOT 4 606 328**

Résolution 2017-12-387

ATTENDU que la compagnie 3105-0842 Québec inc., par l'entremise de son président et unique actionnaire monsieur Réjean Paré, s'adresse à la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir, en copropriété avec Annie Paré et David Lachance, le lot 4 606 328 dans la municipalité de Saint-Ludger ;

CONSIDÉRANT que le lot ci-haut mentionné est contigu à la propriété de la compagnie 3105-0842 Québec inc. ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition du lot 4 606 328 par la demanderesse aura pour effet de consolider le massif érablière de quelques 1700 entailles à sa propriété ;

CONSIDÉRANT que la vocation agricole sera conservée ;

CONSIDÉRANT que les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire agricole du Québec* ont été considérés ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger appuie sans réserve la demande introduite devant la CPTAQ par la compagnie 3105-0842 Québec inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**20. VARIA**

Aucun point ajouté.

**21. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION**

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Conseil des maires – PV du 20 novembre 2017
- ⇒ Bulletin contact FQM – Édition du 20 novembre 2017

- ⇒ Bulletin contact FQM – Édition du 4 décembre 2017
- ⇒ Marché municipal
- ⇒ Quorum

## **22. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 8 DÉCEMBRE 2017**

### Résolution 2017-12-388

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 10 novembre au 8 décembre 2017 est classée sous 4 rubriques :

- |   |          |   |              |
|---|----------|---|--------------|
| ⇒ | Régional | ⇒ | Communiqués  |
| ⇒ | Général  | ⇒ | Publications |

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **23. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question de l'assistance.

## **24. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

### Résolution 2017-12-389

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 21 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Bernard Therrien, Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Létourneau, Dir. Gén.